



**MAIRIE de SAINT-CANNAT**  
13760

Séance du 11 avril 2024

| NOMBRE DE MEMBRES              |    |
|--------------------------------|----|
| Afférents au Conseil Municipal | 29 |
| En exercice                    | 29 |
| Présents                       | 22 |
| Représentés                    | 7  |

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire vingt-huit mars deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. J. LEVI VALENSI, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. MARTIN, C. FREMY, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, G. BESSE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par D. BARBIER, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M.L. VOLAND, J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

N° 2024-027

Vote du budget primitif 2024 de la Régie de vente de caveaux

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-2 et suivants et L.2121-29,
- Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012, modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n°2024-01 constatant la tenue du Débat d'orientation budgétaire en date du 21 février 2024,
- Vu le compte financier unique (CFU) 2023 de la Régie de vente de caveaux adopté le 11 avril 2024 par la délibération n° 2024-021 et l'affectation des résultats voté le 11 avril 2024 par la délibération n°2024-023,
- Considérant la Commission finances en date du 3 avril 2023 au cours de laquelle ont été étudiés le CFU 2023 et le projet de BP 2024 de la Régie de vente de caveaux,
- Considérant le Conseil d'exploitation de la Régie des caveaux en date du 10 avril 2024 au cours de laquelle ont été étudiés le CFU 2023 et le projet de BP 2024 de la Régie, et donnant un avis favorable sur d'adoption des deux documents,
- Considérant la note de présentation synthétique du budget 2024,
- Considérant que le budget doit être voté en équilibre réel.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De voter le budget primitif 2024 de la régie de vente de caveaux, présenté dans l'extrait de la maquette budgétaire joint, et dont l'équilibre des sections est présenté ci-dessous.

|                | Dépenses          | Recettes          |
|----------------|-------------------|-------------------|
| Exploitation   | 68.696,89 €       | 68.696,89 €       |
| Investissement | 77.300,00 €       | 77.300,00 €       |
| <b>TOTAL</b>   | <b>145.996,89</b> | <b>145.996,89</b> |

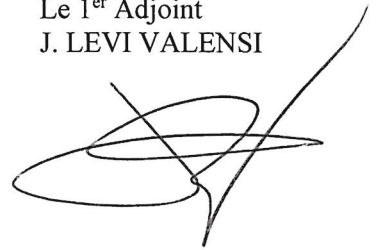
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Guillaume SORBA



Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
J. LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 19 AVR. 2024  
Affiché le : 19 AVR. 2024

